

**MAIRIE DE ST BRIS DES BOIS
17770 SAINT BRIS DES BOIS**

Tel. : 05.46.91.53.23

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de conseillers
en exercice 10
présents 06
procurations 02
votants 08

L'an deux mil vingt cinq
le dix-neuf décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT BRIS DES BOIS
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la Présidence de Mme COUSSOT Chantal, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/12/2025

Présents : Mmes COUSSOT, DESRENTES, BRANDT, MM. WAN
MEENEN, TORCHUT, BRUN

Absents excusés : Mr BOUTINET (donne pouvoir à Mr WAN MEENEN),
Mme FURAUD (donne pouvoir à Mme COUSSOT), Mr LEGALLAIS, Mme
FURAUD

Secrétaire : Madame Géraldine DESRENTES

**2025/36 OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER (Autorité locale
compétente du PCRS).**

Madame le Maire rappelle que les statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime sont actuellement définis par l'arrêté préfectoral du 14 août 2024, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 24 novembre 2025, le Comité syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que le syndicat puisse réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) et s'en constituer Autorité locale compétente.

Madame le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le troisième alinéa du d) consacré aux « *Activités accessoires* », il est inséré l'alinéa suivant :

« Le syndicat peut réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan Corps de Rue Simplifié ou d'un orthophotoplan compatible avec les exigences de la réglementation anti-endommagement (articles L554-1 et R554-1 et suivants du code de l'environnement). Il peut s'en constituer Autorité locale compétente »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 24 novembre 2025.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance
Géraldine DESRENTES

Pour copie conforme,
Mme le Maire,
Chantal COUSSOT